

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Vous pouvez choisir de verser tout ou partie de votre
taxe d'apprentissage. Pour cela, c'est très simple :

➔ Renvoyez-nous votre promesse de versement



Jointe à ce dossier, cette fiche est à remplir
en quelques minutes (coordonnées
de l'entreprise, montant du versement
souhaité...) et à renvoyer par courrier
ou par fax à l'Ecole.

➔ Contactez votre organisme collecteur

Pour verser votre taxe d'apprentissage, il est
nécessaire de passer par un organisme agréé.
Contactez celui de votre choix pour obtenir
un formulaire à compléter.
Il vous suffit alors d'indiquer votre demande
de versement à l'ISTC, habilité à recevoir la catégorie
de niveau C (cadres supérieurs) et par extension,
celle de niveau B (cadres moyens).

Un grand merci pour votre versement,
quel que soit son montant, il aidera
l'Ecole à poursuivre ses objectifs.



“ Notre entreprise est spécialisée
dans les process industriels et plus
particulièrement dans la robinetterie
industrielle et l'instrumentation. Nous
participons, régulièrement, à différents
salons professionnels qui nous demandent
un temps de préparation important. Avec
le Club Entreprises ISTC, des étudiants
expérimentés en événementiel nous
apportent chaque année une aide précieuse
pendant la préparation de l'évènement et
bien entendu, le jour J. Au coeur de ce type
de projet, je suis vraiment satisfait d'avoir
choisi l'ISTC.

Claude MICHEL,
Gérant de la société DELTA P établie à Villeneuve d'Ascq.
17 collaborateurs. www.deltap.fr ”



“ Devenir parrain d'une promotion ?
C'est pouvoir partager notre savoir faire
et nos valeurs avec les étudiants de l'ISTC.
Nous associons durant une année entière,
l'image de notre entreprise à celle de jeunes
motivés. C'est aussi cela verser sa taxe
d'apprentissage à l'ISTC.

Philippe VASSEUR,
Président du Crédit Mutuel Nord Europe
4 000 collaborateurs, 300 agences,
1,4 M de clients-sociétaires. www.cmne.fr ”

Besoin d'un renseignement ?
Contactez Cathy Bey,
Tél : 03 59 31 50 02
Fax : 03 20 57 16 05
Mail : cathy.bey@istc.fr

ISTC
81, boulevard Vauban - 59000 LILLE
Tél. 03 20 54 32 32
Fax. 03 20 57 16 05
contact@istc.fr
www.istc.fr



Faire d'un devoir fiscal un droit aux privilèges



Depuis près de **20 ans**, l'ISTC forme
aux métiers de la communication.
Objectif 2011 : développer toujours
plus **l'international, agrandir les
locaux** de l'école et **donner aux
étudiants les moyens de réussir** leur
projet professionnel.

Choisir l'istc

pour verser votre taxe d'apprentissage



Un devoir fiscal...

Si la législation vous oblige à payer une taxe d'apprentissage, vous êtes cependant libre d'en choisir les bénéficiaires.

Vous souhaitez certainement la verser à **un établissement qui partage vos valeurs, qui investira efficacement dans la formation professionnelle des jeunes.**

L'esprit humaniste, l'exigence et la rigueur qui caractérisent l'ISTC nous poussent chaque année à **investir davantage dans la réussite de nos étudiants.**

La taxe d'apprentissage permet à l'Ecole de s'ouvrir sur le monde, d'améliorer l'équipement mis à disposition et la qualité des interventions professionnelles.

Et parce que l'ISTC est convaincu de l'importance de la relation Ecole / Entreprises, le devoir fiscal s'accompagne chez nous d'un **droit aux privilèges...** Découvrez-les !

Bien à vous,

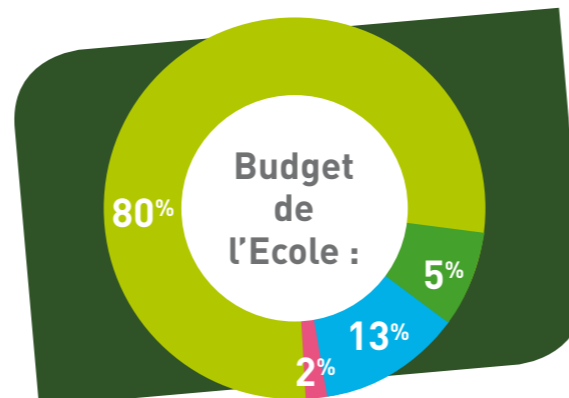
Claude DOGNIN
Directeur de l'ISTC

Merci aux entreprises qui contribuent
au développement de l'Ecole !



- En 2010, grâce à vous :
- Développement des relations internationales.
 - Agrandissement des locaux de l'Ecole.
 - Recrutement de nouveaux professeurs permanents.

- En 2011, grâce aux versements :
- Nouvelle extension des locaux.
 - Accroissement du parc informatique.
 - Augmentation des cours dispensés en langue anglaise.



■ Scolarités
■ Divers
■ Subventions
■ Taxe d'apprentissage

* Hors frais de déplacements.

... un droit aux privilèges

Le Club Entreprises ISTC : un véritable partenariat

En versant tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à l'Ecole, votre entreprise accède à de nombreux privilèges, réservés aux membres du Club Entreprises ISTC :



La mission commando*

Pour une mission d'une journée d'accompagnement stratégique ou opérationnelle, nous mettons à votre disposition 2 à 3 étudiants, et ce, **en moins de 48h.**



Le traitement prioritaire de vos demandes de stages

Il est parfois difficile de trouver un stagiaire compétent, autonome de suite. Nous vous proposons, en cas de besoin, des candidatures **dans les plus brefs délais.**



Une équipe événementielle : de la réflexion stratégique au jour J !

Une fois par an, une équipe opérationnelle de **10 étudiants sélectionnés** vous accompagne de la conceptualisation à l'exécution de votre événement : soirée, séminaire, assemblée générale...



Une intervention à l'Ecole

Vous souhaitez partager votre savoir, un projet, un nouveau concept ? Vous pouvez **intervenir à l'Ecole cinq fois par an**, soit une fois auprès de chaque année de formation.



L'amphithéâtre à votre disposition

Deux fois par an, vous disposez librement de l'**amphithéâtre de 100 places** ainsi que de son matériel vidéo et son : séminaires avec vos équipes ou vos clients, conférences,...



Des Invitations aux événements ComBACK

Vous recevez une **invitation personnelle** via l'association ComBACK à toutes les manifestations des anciens de l'Ecole. Autant d'occasions pour développer votre réseau et promouvoir votre société auprès des anciens (professionnels de la communication, des relations presse...) mais aussi auprès des autres membres du Club Entreprises ISTC, professionnels de tous secteurs.



Un exemplaire de l'annuaire des anciens

Recevez l'annuaire des anciens, un guide qui recense plus de **600 coordonnées de professionnels de la communication.**



Un cycle original de formation continue

Destiné aux professionnels souhaitant approfondir leurs connaissances en communication : stratégie, audit, marketing, presse, relations publiques, PAO, web...



Le parrainage d'une promotion de l'école

Vous pouvez devenir parrain d'une promotion d'étudiants. Durant une année, vous associez alors votre image et votre philosophie d'entreprise à une promotion de l'Ecole et deviendrez un véritable partenaire pour les étudiants.



Plus de 100 entreprises
versent chaque année
la taxe d'apprentissage
à l'

istc